
Jour de séance 31

le jeudi 18 juin 2020

12 h

Prière.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Plaster Rock. (Pétition 28.)

M^{me} Thériault (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir les lieux de culture. (Pétition 29.)

M. Crossman, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 18 juin 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit le 17 juin et étudie le projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, qu'il approuve avec un amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gary Crossman, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M^{me} Rogers donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 25 juin 2020, appuyée par M. Horsman, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il manque de logements abordables au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, malgré la signature d'une entente à hauteur de 300 millions de dollars sur 10 ans avec le gouvernement fédéral en vue du financement de logements abordables, le gouvernement provincial n'a pas encore fourni sa part de financement, laquelle permettrait de concrétiser l'entente ;

attendu que la demande en logements à loyer abordable est forte dans de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick ;

attendu que plusieurs provinces canadiennes ont adopté des lois prévoyant des mesures de contrôle des loyers, faisant ainsi en sorte que les augmentations de loyer soient raisonnables ;

attendu qu'il est nécessaire que le Nouveau-Brunswick adopte des mesures de contrôle des loyers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer des mesures de contrôle des loyers

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire en sorte que l'augmentation annuelle des loyers soit fondée sur l'indice des prix à la consommation du Nouveau-Brunswick ou fixée par une commission ou un conseil indépendant, sous réserve d'exceptions prévues et considérées comme étant appropriées et approuvées.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation, la troisième lecture du projet de loi 11 soit appelée, après quoi la sanction royale aura lieu, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture du projet de loi 11 soit appelée sur-le-champ.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la preuve d'immunisation*, la motion portant troisième lecture est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 20

l'hon. M. Holder	l'hon. M. Fitch	M ^{me} Thériault
l'hon. M. Savoie	l'hon. M. Cardy	M. LeBlanc
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. K. Chiasson
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Urquhart	M. Lowe
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Oliver	M. McKee
l'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Fairgrieve	M. D'Amours
l'hon. M. Flemming	M ^{me} Harris	

CONTRE : 22

M. Austin	M. Crossman	M ^{me} Landry
M ^{me} Conroy	M. Arseneault	M. LePage
l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	M. Melanson	M. C. Chiasson
l'hon. M. Stewart	M. Landry	M ^{me} LeBlanc
M. DeSaulniers	M ^{me} Rogers	M. Gauvin
l'hon. M. Carr	M. Harvey	M. Horsman
l'hon. M. Holland	M. Kenny	
M. Northrup	M. Bourque	

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le sous-greffier donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route ;*
- 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative ;*
- 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenante-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 41, proposé le 11 juin 2020 par l'hon. M. Steeves, appuyé par l'hon. M. Savoie.

Il est unanimement convenu de retirer l'amendement à l'étude.

Le débat se termine. La motion 41, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et, sur consentement unanime, il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique.

La séance est levée à 15 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Commission de police du Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(8 juin 2020) ;
Élections Nouveau-Brunswick, 2018-2019	(24 juin 2020) ;
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, 2017-2018	(30 juin 2020) ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2019	(7 juillet 2020) ;
Bureau du vérificateur général, plan d'activités de 2020-2021	(16 juillet 2020) ;
Société de Kings Landing, 2018-2019	(20 juillet 2020) ;
caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2019	(22 juillet 2020) ;
Travail sécuritaire NB, 2019	(22 juillet 2020) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(24 juillet 2020) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2019-2020	(5 août 2020) ;

Autres rapports

états financiers consolidés et rapport des auditeurs indépendants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 31 mars 2020	(7 juillet 2020) ;
---	--------------------

<i>Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation consolidés 2019, Travail sécuritaire NB</i>	(22 juillet 2020) ;
<i>Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick, Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, juillet 2020</i>	(23 juillet 2020) ;
<i>rapport de la ministre sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation en vertu de la Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation</i>	(4 août) ;
Pétitions	
réponses aux pétitions 20, 23 et 24	(25 juin 2020) ;
réponses aux pétitions 26, 27, 28 et 29	(30 juin 2020) ;
réponse à la pétition 25	(2 juillet 2020).